



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Marrakech (Maroc), 13 novembre 2016

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire
et le Parlement du Maroc



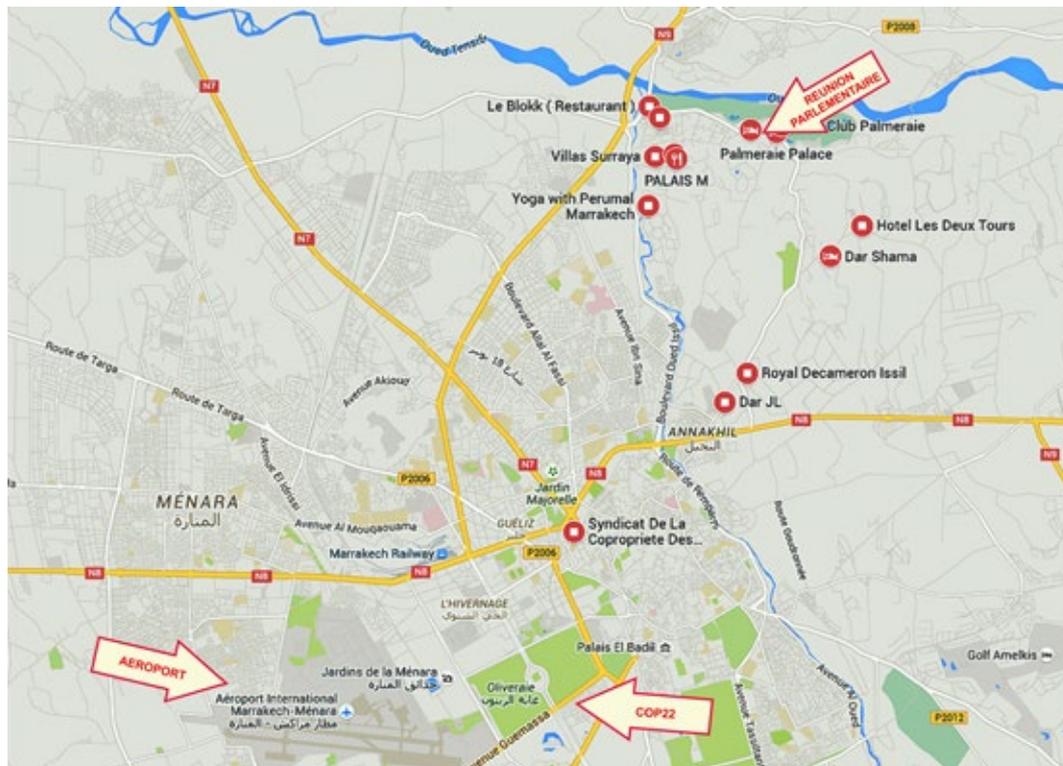
INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu

1. La Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP22/CMP12) sera organisée conjointement par l'UIP et le Parlement du Maroc. Cette réunion, qui sera la seule activité parlementaire officielle en marge de la Conférence des Nations Unies, se tiendra le 13 novembre 2016 au Centre de conférences du Palmeraie Palace, à Marrakech :

Palmeraie Palace
Circuit de la Palmeraie
40000 Marrakech
Maroc
Tél.: + 212 (0) 524 36 87 60
Courriel : sales@palmeraieresorts.com
Site web: www.palmeraiemarrakech.com/congres-evenements

2. Le Palmeraie Palace est facilement accessible depuis le lieu principal de la Conférence des Nations Unies et depuis tous les hôtels officiels de la COP22/CMP12 à Marrakech grâce au service de navettes gratuites mis en place par nos hôtes marocains. Pour obtenir plus d'informations sur les transports terrestres à Marrakech à l'occasion de la COP22/CMP12, veuillez consulter le site web du pays hôte (www.cop22-morocco.com/fr).



Programme de travail

3. La Réunion s'articulera autour de deux séances le dimanche 13 novembre : l'une de 10 à 13 heures et l'autre de 15 à 18 heures. Les deux séances de travail feront suite à la cérémonie inaugurale. Un déjeuner sera proposé aux participants dans les locaux du Centre de conférences du Palmeraie Palace. De même, à la clôture de la Réunion, une soirée culturelle sera offerte par le pays hôte.

4. Un programme détaillé de la Réunion sera distribué par l'UIP à l'approche de la réunion et sera également publié sur le site web de l'UIP (www.ipu.org/splz-f/cop22.htm).

5. La session de la COP22/CMP12 se déroulant du 7 au 18 novembre, en dehors du 13 novembre, il est prévu que les délégués parlementaires travaillent avec leur délégation nationale à la Conférence des Nations Unies; ils auront en outre la possibilité de participer à différentes manifestations et activités qui se dérouleront en un lieu spécialement réservé à cet effet dans les locaux de la COP22/CMP12. Sous réserve de confirmation, une manifestation de ce type sera organisée à l'intention des parlementaires. De plus amples détails seront donnés à l'approche de la session.

Participation et inscription

6. Comme à l'accoutumée, la Réunion sera ouverte aux parlementaires présents à Marrakech pour la session de la COP22/CMP12 en tant que membres de la délégation officielle de leur pays, ou à tout autre titre, par exemple en tant qu'observateurs représentant des organisations de la société civile. Afin d'en garantir le succès, il est capital que chaque parlement nomme des parlementaires directement associés aux activités touchant à la protection de l'environnement et aux changements climatiques.

7. Dans la mesure du possible, il est recommandé que les délégués à la Réunion parlementaire se rendent à Marrakech en tant que membres des délégations nationales officielles à la COP22/CMP12. C'est en effet le moyen le plus simple de garantir une gestion centralisée des formalités de voyage, de visa et d'hébergement. En outre, les délégués parlementaires seront automatiquement accrédités à la Conférence des Nations Unies et disposeront de badges d'identification donnant accès sans restriction à tous les locaux de la COP22/CMP12.

8. Etant donné la capacité limitée de la salle de réunion du Centre de conférences du Palmeraie Palace, les délégations parlementaires ne devront pas compter plus de quatre personnes. Les délégations des observateurs seront limitées à deux personnes. En outre, les parlements sont invités à s'efforcer de former des délégations mixtes.

9. Tous les délégués sont aimablement priés de renvoyer au Secrétariat de l'UIP le formulaire d'inscription ci-joint, qui est également disponible sous forme électronique sur le site web de l'UIP (www.ipu.org/splz-e/cop22/registration.pdf). Ce formulaire devra être renvoyé à l'UIP le **20 octobre 2016** au plus tard. Toute modification de la composition de la délégation devra en outre être communiquée dans les plus brefs délais.

10. Le guichet d'inscription au Centre de conférences du Palmeraie Palace sera ouvert le 13 novembre, de 8 h.30 à 18 heures. Des badges d'identification seront préparés par le Secrétariat de l'UIP à l'avance, sur la base des formulaires d'inscription qui auront été soumis.

11. Pour des raisons d'identification et de sécurité, tous les délégués sont priés de porter leur badge en permanence pendant la Réunion parlementaire et les réceptions auxquelles elle donnera lieu.

12. Il est important de noter que l'inscription à la Réunion parlementaire est totalement indépendante de l'accréditation à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, gérée par le Secrétariat de la CCNUCC conformément aux règles de cette organisation intergouvernementale. Les badges d'identification délivrés pour la Réunion parlementaire ne donneront pas accès aux locaux de la COP22/CMP12.

13. L'UIP et le Parlement du Maroc ne pourront obtenir les accréditations à la COP22/CMP12. Il appartient à chaque délégation de s'occuper individuellement de ces questions, dans le cadre de la procédure globale d'accréditation à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Liste des délégués

14. Une liste provisoire des délégués sera distribuée au début de la Réunion parlementaire. La liste sera établie à partir des confirmations reçues par le Secrétariat de l'UIP au **5 novembre**. Sur place, les délégués sont priés de signaler toute modification à apporter à la liste provisoire au guichet d'inscription. Une liste révisée sera publiée sur le site web de l'UIP après la Réunion.

Modalités de travail

15. Tous les points inscrits à l'ordre du jour seront examinés en plénière. La Réunion comprendra une série de réunions-débat et de présentations auxquelles prendront part des experts de renommée internationale et des représentants de l'ONU et autres instances.

16. Cette réunion se veut aussi interactive que possible et il importe que les participants évitent de donner lecture de déclarations. Ils sont au contraire invités à poser des questions et à participer au débat en faisant des déclarations courtes et des suggestions. Il ne sera pas établi de liste officielle des orateurs à l'avance. L'ordre des interventions et des questions sera laissé à l'appréciation de la Présidence.

Document final

17. Avant la Réunion parlementaire de Marrakech, l'UIP organisera une vaste consultation sur le projet de document final qui sera adopté par la Réunion. Un avant-projet sera établi par le Parlement du Maroc et devrait prendre la forme d'une déclaration politique succincte adressée aux gouvernements et aux parlements. Son contenu et sa forme seront de nature à en faciliter l'adoption par tous les participants à la Réunion parlementaire sans avoir à procéder à une réécriture ou à un vote.

18. L'UIP publiera le projet initial de document final en anglais et en français avant sa 135^{ème} Assemblée (Genève, 23-27 octobre 2016) et mettra à profit les mécanismes consultatifs de l'Assemblée pour recueillir des commentaires et observations. Une version révisée sera ensuite publiée sur le site web de l'UIP pour amendement dès la fin de l'Assemblée. Les parlements auront jusqu'au **1^{er} novembre** pour soumettre leurs amendements, après quoi l'UIP finalisera le document qu'elle publiera sur son site web le 7 novembre. Aucun nouvel amendement de fond ne sera accepté après cette date.

19. Toutefois, les délégués participant à la Réunion parlementaire à Marrakech auront la possibilité de présenter sur place, et à titre individuel, des amendements additionnels d'ordre rédactionnel, qui n'auront d'incidence ni sur la teneur, ni sur la nature du document.

20. Le projet final sera présenté à la séance de clôture de la Réunion parlementaire, pour adoption par consensus.

Langues

21. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, arabe, espagnol et français. La documentation officielle de la Réunion sera disponible uniquement en anglais et en français.

Documents

22. Seuls les documents officiels de la Réunion, préparés par le Secrétariat de l'UIP, seront distribués dans la salle de réunion.

23. Les délégués qui souhaiteraient diffuser leurs propres documents ou autre matériel se rapportant à l'ordre du jour de la session pourront utiliser une table disposée à cet effet à proximité immédiate de la salle de réunion.

Réceptions officielles

24. Le Parlement du Maroc offrira un déjeuner et une soirée culturelle aux participants. Le déjeuner sera servi à 13 heures, dans les locaux du Centre de conférences du Palmeraie Palace. Le lieu de la soirée culturelle sera annoncé à une date ultérieure.

Visas

25. Tous les délégués ayant besoin d'un visa pour pénétrer au Maroc sont tenus d'en obtenir un suffisamment à l'avance. L'UIP et le Parlement hôte ne sont pas en position de faciliter la délivrance des visas d'entrée au Maroc. Il appartient à chaque délégation de s'occuper individuellement de ces questions, dans le cadre de la procédure globale d'accréditation à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Hôtels

26. Il appartient aux délégués de prendre les dispositions nécessaires en ce qui concerne leur voyage et leur hébergement à Marrakech. Les chambres d'hôtel pourront être réservées par l'intermédiaire du Service de réservation d'hôtels sur le site web de la COP22/CMP12 établi par le pays hôte (voir www.cop22.ma/fr). En outre, le Parlement du Maroc a fourni un outil de réservation en ligne de chambres d'hôtel à un tarif préférentiel à l'hôtel Palmeraie Palace, où se tiendra la Réunion parlementaire. La marche à suivre pour utiliser cet outil est indiquée sur la page web suivante : www.ipu.org/splz-f/cop22/Palmeraie.pdf. L'hôtel ne peut garantir des réservations à des tarifs préférentiels que si celles-ci sont faites avant le **31 juillet 2016**.

Demandes d'informations complémentaires

27. Les demandes d'informations complémentaires concernant la Réunion parlementaire organisée à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Marrakech, devront être adressées à :

Union interparlementaire
Chemin du Pommier 5
Case postale 330
CH-1218 Le Grand-Saconnex / Genève
Suisse
Tél. : +4122 919 41 50
Fax : +4122 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org